

**Q : Je suis préoccupée par le développement d'un enfant dans mon programme. En tant qu'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI), que puis-je faire pour aider cet enfant? Quelles mesures dois-je prendre?**

R : Qu'un enfant soit identifié ou non comme ayant un besoin particulier ou qu'il présente ou non des caractéristiques exceptionnelles, tous les éducateurs de la petite enfance « reconnaissent que chaque enfant a des caractéristiques uniques, et ils savent comment adapter le milieu d'apprentissage aux enfants » (Norme II : A.2). En outre, les EPEI « ont accès à la recherche actuelle fondée sur des données probantes et sont capables de mettre ce savoir en pratique. » (Norme IV : E.1). En tant qu'EPEI, vous assumez la responsabilité déontologique et professionnelle de participer à l'apprentissage continu pour avoir accès aux soutiens dont chaque enfant du programme a besoin.

Les EPE ne travaillent pas seuls. À partir du moment où un enfant arrive dans un centre de garde d'enfants,

une relation entre l'éducateur, l'enfant et la famille commence à se développer. La famille d'un enfant est votre ressource première et votre principal collaborateur. La Norme I : C rappelle aux EPEI qu'ils doivent s'efforcer « d'établir et d'entretenir une communication ouverte et suivie avec les parents ou tuteurs au sujet du développement et de l'apprentissage des enfants... ». L'échange de connaissances et de ressources, et l'établissement de liens avec les familles « fondés sur la confiance, l'ouverture et le respect de la vie privée » (Code de déontologie B) servent de fondement pour discuter des préoccupations de développement et déterminer les soutiens dont un enfant a besoin.

De plus, les EPEI travaillent souvent avec d'autres professionnels qui offrent des conseils et une orientation lorsqu'ils mettent en œuvre des stratégies pour les enfants ayant besoin de soutiens additionnels. Faire appel aux directeurs, aux collègues et aux enseignants-ressources est une étape importante pour

vous aider à adapter le milieu d'apprentissage ou à créer des stratégies. Il est indispensable que les éducateurs « travaillant en collaboration avec des personnes-ressources de la communauté et les membres d'autres professions, utilisent les ressources et l'expertise disponibles dans leur communauté » (Norme IV : C.4). Dans ce type de situation, il est important que les EPEI cherchent à obtenir les soutiens offerts dans leur communauté.

Une observation attentive et une documentation précise sont l'un des meilleurs moyens d'amorcer la communication et la collaboration avec les autres. La Norme IV : B.3 stipule que les EPEI « observent et surveillent le milieu d'apprentissage et anticipent le moment où il faut intervenir ou apporter du soutien. » L'observation et la documentation dotent les éducateurs de la petite enfance des moyens de communiquer leurs préoccupations, de discuter des prochaines étapes et d'être réceptifs à l'expertise des familles et des collègues. ■



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel et l'équipe de l'exercice professionnel, s'occupent des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le Code de déontologie et normes d'exercice dans diverses situations.

▣ Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à [exercice@ordre-epe.ca](mailto:exercice@ordre-epe.ca) pour obtenir plus de renseignements.

**Dans la pratique :** De quelles ressources disposez-vous dans votre centre, votre communauté ou en ligne? Avez-vous accès à des outils de dépistage ou d'observation actuels? Examinez ce que vous utilisez pour documenter l'apprentissage et le développement des enfants. Faites le point, réfléchissez et discutez avec vos collègues.